



## **CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES**

289, De Villemure, 2<sup>e</sup> étage, St-Jérôme (Qc.) J7Z 5J5

Courriel : [ccsnl@videotron.ca](mailto:ccsnl@videotron.ca) site web : [www.ccsnl.org](http://www.ccsnl.org)

Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450) 438-4197

### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES EXPERTISES MÉDICALES DU CCSNL**

Le conseil central des Laurentides rembourse au syndicat les expertises médicales de la façon suivante :

Le syndicat fait parvenir au Conseil central une copie de la demande de remboursement d'expertise médicale de la CSN et une copie du chèque de remboursement de la CSN.

Le conseil central rembourse au syndicat 50% du montant qu'il a reçu de la CSN.